



## Note de présentation du Budget Primitif 2026 et CFU 2025 - CCAS de Saint-Usage

Conseil d'administration du CCAS – 24 avril 2026

### I/ Contexte Général

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note a pour objet la présentation du budget primitif 2026 (BP 2025), ainsi que du Compte financier unique 2025 (CFU 2025) du CCAS de Saint-Usage, personne morale distinct de la Mairie de Saint-Usage. Le budget sera voté en nature et par chapitre. De même, ce budget sera voté en fonction des règles de la nomenclature M57 applicable depuis le 1er janvier 2023.

À noter que ce budget primitif 2026 intègre les résultats de l'année 2025.

Il est nécessaire de prendre en compte les résultats finaux de l'année 2025, soit un excédent de **1232.36 € (2 585.45€ en 2024)** en fonctionnement (après reprise de l'exercice 2025). Ce résultat est intégré dans le projet du BP 2026,

**Le pourcentage d'exécution du budget 2025 est le suivant :**

Fonctionnement		
	2024	2025
Dépense	57.96 %	77.59 %
Recette	100 %	100 %

Il est prévu d'inscrire **5 700.00 €** en recettes et dépenses de fonctionnement (contre 5 500.00 € en 2025) au budget 2026.

### I/ Section de fonctionnement

Le budget pour 2026 s'établit en équilibre dépenses-recettes à 5 700.00 €.

#### A/ Les dépenses de fonctionnement

Au niveau des dépenses de fonctionnement réelles, 5 700.00 € sont prévues en 2026 (**5 500.00 € en 2025**), soit une hausse de 3.64% par rapport à 2025.



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

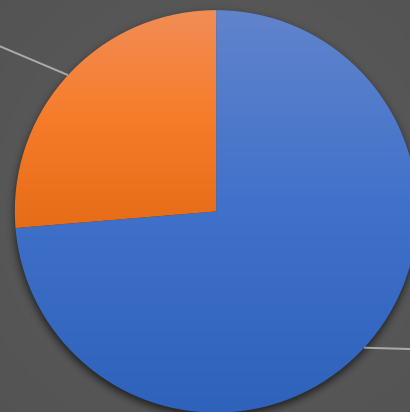
ID : 021-212105779-20260424-CFUCCAS2026-BF



Le budget 2025 du CCAS reste dans les mêmes lignes que les précédents. Le budget présente un équilibre parfait de recette/dépense de fonctionnement. Il reste dans la norme des précédents budgets. Ce budget doit permettre de financer l'action auprès des aînés de la commune (**4 000.00 €**) et d'assurer un secours d'urgence auprès de la population (**1 500.00 €**). A noter que le budget prévoit également la facturation 2025 des cartes avantages jeunes (**200 €**)

## Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense

Article 65133 - secours d'urgence;  
1 500,00; 26%



Article 623 - publicité extérieure,  
relations publiques; 4 200,00; 74%

■ Article 623 - publicité extérieure, relations publiques

■ Article 65133 - secours d'urgence

### B/ Les recettes de fonctionnement

Au niveau des recettes de fonctionnement, la collectivité prévoit **5 700.00 €** de recettes de fonctionnement, soit une hausse de **3.64 %** par rapport à 2025. Ce résultat intègre l'excédent dépense-recette de 2025 pour un montant de **1 232.63 €** contre **2 585.45 €** en 2025. Le chapitre 74 - Dotations, subventions et participations comprend la dotation de la commune à l'alimentation du budget du CCAS. La dotation s'élève à **4 467.64 €** contre **2 914.55 €** en 2025.



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

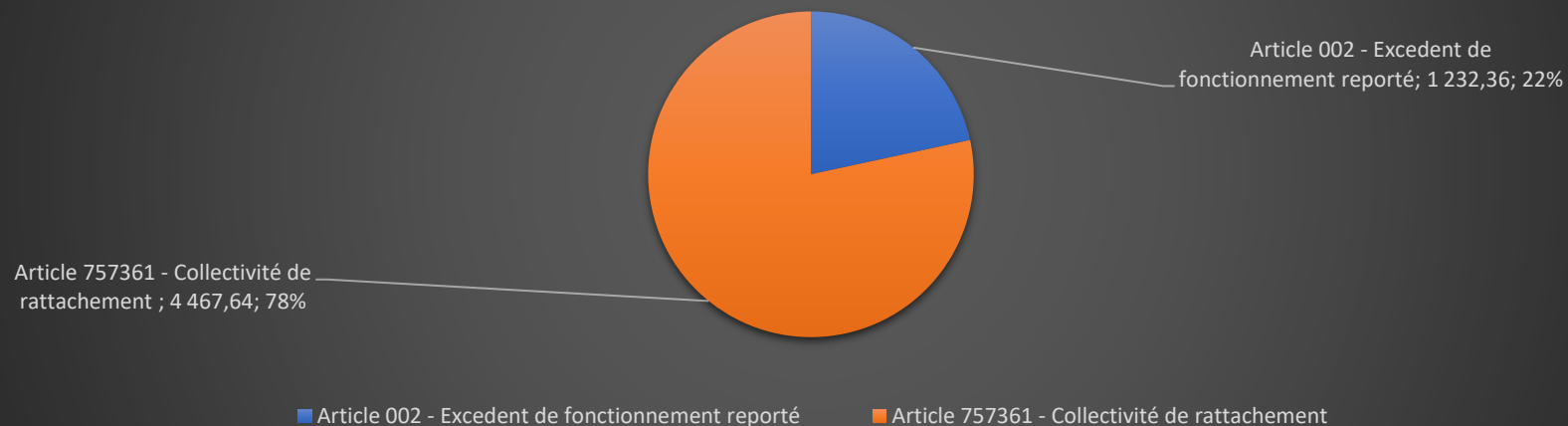
Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 021-212105779-20260424-CFUCCAS2026-BF



## Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en recette



### II/ L'état de l'endettement annuel

Pas d'emprunt ou de dette.

### III/ Amortissement

Pas d'amortissement.

### IV/ Etat des effectifs du CCAS

Pas d'agent au sein de la personne morale.

### V/ Conclusion

En conclusion, le budget annexe primitif annexe 2026 du CCAS de Saint-Usage reste stable dans son ensemble. Une légère hausse est remarquée pour prendre en compte l'inflation des dépenses du colis des Aînés.

La subvention versée à la commune s'élève à 1 232.36 €